Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 21 (1975)

Heft: 7-8

Rubrik: L'actualité politique helvétique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

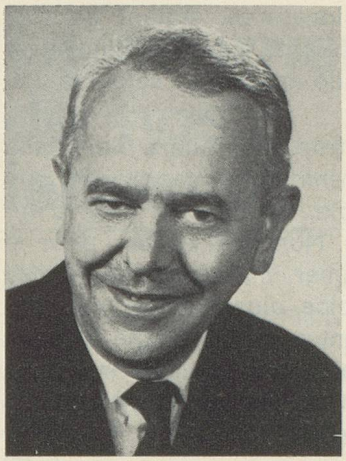

L'actualité politique helvétique

par René Bovey

La Suisse attendait avec quelque impatience et non anxiété le résultat des votations fédérales des 7/8 juin. La caisse fédérale est en effet quasiment vide. Le déficit de l'exercice financier 1974 a dépassé le milliard, en dépit des économies draconiennes imposées dans tous les secteurs de l'activité fédérale. On demandait au peuple et aux cantons d'accorder de nouvelles recettes à la Confédération, pour un montant global de 1.585 millions. Peuple et cantons ont accordé 1.435 millions, refusant d'augmenter les droits de douane sur les huiles industrielles et domestiques, soit le mazout.

Pour le reste, le Conseil fédéral s'est vu délivrer un certificat de confiance politique.

L'Helvète puise dans sa poche

L'exercice civique demandé le 8 juin au souverain helvétique — peuple et cantons — était compliqué et périlleux. Il fallait répondre simultanément à cinq questions. Toutes concernaient des problèmes de gros sous.

Toutes, en définitive, demandaient au citoyen de puiser dans sa poche pour que la Confédération soit en mesure d'assurer la bonne marche de son ménage.

Cet exercice avait de quoi plonger un étranger dans les abîmes de perplexité. Comment peut-on demander à un individu de décider lui-même des impôts et redevances qu'il est prêt à acquitter ? Dans tous les autres pays du monde, ce sont le gouvernement et le parlement qui établissent l'assiette de l'impôt. Le peuple n'a rien à dire. On ne lui impose que de payer. On le frappe surtout par le biais de l'impôt indirect, le moins douloureux en définitive, parce qu'on s'en acquitte à la longue sans s'en apercevoir. C'est peut-être aussi le plus équitable puisqu'il est proportionnel à la consommation de chaque individu.

L'impôt sur le chiffre d'affaires est de cette nature. En Suisse, il est fort modéré, tous comptes faits. Il ne vise pas les denrées de première nécessité (les aliments) ni les livres, ni les médicaments, ni l'énergie. Le peuple vient d'accepter une légère augmentation de cet impôt. Cela compensera dans une certaine mesure la diminution des recettes douanières intervenues à cause de certains accords internationaux : accords avec les pays faisant partie de l'Association européenne de libre-échange ; accords avec la Communauté économique européenne (Bruxelles) à propos des échanges de produits industriels. Un certain équilibre des recettes et des dépenses est ainsi rétabli.

Cette modification de l'impôt sur le chiffre d'affaires voulait la double majorité du peuple et des cantons puisqu'il s'agissait d'une révision de la Constitution.

Il en allait de même pour l'institution d'un « frein aux dépenses », ainsi que de la prorogation d'un arrêté fédéral sur la sauvegarde de la monnaie.

Le problème était à la fois plus simple et plus délicat pour ce qui est relatif au financement des routes nationales (taxes sur l'essence) et à la modification du tarif général des douanes (augmentation des droits de douane sur les huiles de chauffage industrielles et domestiques).

Comme il fallait s'y attendre, la modification des droits sur le mazout a été rejetée. C'est compréhensible, mais c'est regrettable. Les ménages auraient été peu touchés (3 à 4 Frs par mois pour un appartement moyen), et la Confédération y aurait trouvé des recettes supplémentaires pour un montant de 170 millions, représentant à peu près le dixième des recettes supplémentaires que l'on demandait au peuple de voter.

Démagogie

Dans cette affaire du mazout, la démagogie a joué son rôle, tout particulièrement en Suisse romande. Sous la pression conjuguée d'organisations gauchistes et d'une grande entreprise de denrées alimentaires, on a joué sur la corde sensible de la pro-

hôpital suisse de paris

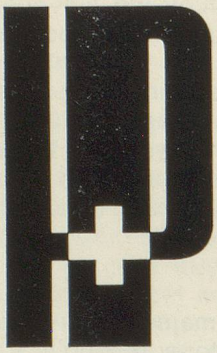

TÉLÉPHONE 644 40-00

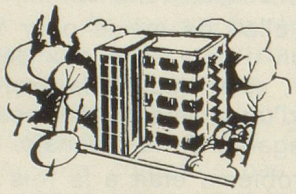

au service de notre colonie

MÉDECINE GÉNÉRALE
(admission dès l'âge de 15 ans) et
GÉRIATRIE

CONSULTATIONS
(tous les jours sur rendez-vous)

DISPENSAIRE
(lundi, jeudi après-midi
sur rendez-vous)

A votre disposition également :

RADIOLOGIE,
LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES,
KINÉSITHÉRAPIE
(tous les jours sur rendez-vous)

CONVENTIONNÉ
AVEC LA SÉCURITÉ SOCIALE
ET AGRÉÉ PAR LES MUTUELLES
(prise en charge directe par ces organismes au maximum autorisé).

CONVENTIONNÉ ÉGALEMENT
AVEC L'HOSPITALISATION
A DOMICILE

tection des locataires. Joué faussement puisque le locataire passera quand même sous les fourches caudines d'une augmentation des huiles de chauffage. Ce que l'augmentation des droits d'entrée n'a pas rendu sera trouvé par d'autres voies, probablement par l'assujettissement de cette forme d'énergie à l'impôt sur le chiffre d'affaires. Ce qui a été apparemment gagné sur le terrain politique sera reperdu sur le plan économique. Pourquoi ne l'avoir pas dit clairement, sinon pour préparer le terrain aux élections fédérales de cet automne ?

Quoi qu'il en soit, on peut être satisfait, dans l'ensemble du résultat de cette votation du 8 juin 1975. Sans obtenir tout ce qu'elle souhaitait, la Confédération reçoit les moyens indispensables pour la poursuite de certaines tâches primordiales. Elle les reçoit par décisions souveraines du peuple et des cantons. C'est ça la démocratie « à la Suisse ».

Lassitude civique

La participation au scrutin n'a pas été bien remarquable, n'atteignant qu'à peu près le 36 %, sauf à Schaffhouse où elle fut de 72,3 %. Ne criez pas au miracle : le vote est obligatoire dans la ville des chutes du Rhin, et celui qui ne se rend pas aux urnes doit payer une amende ! Néanmoins, on ne peut dissimuler le fait que le citoyen suisse (et maintenant la citoyenne) éprouve comme un sentiment de lassitude civique. On lui demande de se prononcer sur trop d'objets — et souvent simultanément — dont beaucoup sont difficiles à comprendre, trop techniques et parfois délicats (avortement). En outre, il y a plus de trente initiatives qui ont abouti ou sont en cours de récolte des signatures. Autant de fois où il faudra voter, et dans l'espace de trois ans selon la loi.

C'est trop, et il faudra bien, dans un avenir aussi rapproché que possible, modifier le droit d'initiative. Non pas, certes, pour le supprimer, mais pour en rendre l'exercice plus difficile, en augmentant par exemple le nombre des signatures et en raccourcissant le temps toléré pour la récolte.

Elections fédérales

Il n'y aura plus de votations fédérales jusqu'en décembre 1975.

En revanche, on renouvellera le Conseil national et une partie du Conseil des Etats (question qui est de la compétence des cantons eux-mêmes) au mois d'octobre. Les listes s'élaborent et les candidats prennent des leçons de diction et d'éloquence, multipliant les serments d'amour pour la démocratie, promettant la lune et roulant des yeux. comme les dames sont maintenant aussi en lice, le combat en deviendra peut-être plus courtois mais non moins passionnant.

Il est difficile de dire si changements il y aura. Ils seront probablement de peu d'importance et on ne prévoit aucune vague de fond, aucun bouleversement.

Ces élections se dérouleront dans un climat conjoncturel assombri. L'électeur cherchera sans doute à conserver ce qu'il tient, à sauvegarder les emplois, à stabiliser l'économie. L'heure n'est pas aux révolutions brutales.

R.B.